

Conditions générales d'utilisation

Modalités de services

Définitions

Les présentes Conditions Générales (CG) définissent les conditions de vente des services de Kill the Bills. Kill the Bills est une application proposée par la SPRL Koalaboox Belgium dont le siège social est situé Rue Colonel Bourg 127-129 à 1140 Evere. Numéro d'entreprise/TVA : BE0864049274 – RPM Namur. Les services Kill the Bills permettent aux particuliers et aux entreprises (Clients) de prendre en photo, traiter et stocker leurs notes de frais et de créer à partir de ces reçus des rapports de coûts. Les reçus sont numérisés et envoyés vers le Site via des applications web, e-mail et/ou mobiles ; les transactions effectuées sont automatiquement couplées avec les reçus correspondants ; les rapports sont créés automatiquement. Le contrat entre Kill the Bills et le Client est conclu par la signature d'un accord spécifique ou par l'inscription sur le Site manuellement ou par voie électronique, les deux ayant pleine valeur juridique. A la conclusion du Contrat, chaque Client souscrit un abonnement spécifique aux Services Kill the Bills qui est associé à un Compte spécial ; un Compte peut avoir plusieurs Utilisateurs. En acceptant les présentes CG et/ou en utilisant les Services Kill the Bills, le(s) Client(s) déclare(nt) et reconnaît(aissent) avoir lu, compris et accepté les présentes CG. Le(s) Client(s) qui conclu(en)t le Contrat pour le compte d'une entreprise ou d'une autre entité (juridique) garanti(ssen)t qu'il(s) détien(nen)t l'autorité requise pour lier cette entité ainsi que ses représentants au Contrat. Le(s) Client(s) et Kill the Bills sont ci-après dénommés conjointement les « Parties ».

Politique de protection de la vie privée

Kill the Bills – Koalaboox Belgium SPRL a mis en place des mesures physiques, électroniques et administratives appropriées visant à sécuriser l'accès aux informations personnelles de ses Clients et à les protéger. Les informations

personnelles du Client renseignées dans les Comptes personnels ne sont utilisées qu'à des fins de prestation et de contrôle de la qualité des Services Kill the Bills et ne sont pas échangées ni divulguées à des tiers sans l'autorisation expresse du/des Client(s), à moins que la loi ou une décision judiciaire ou gouvernementale ne l'exige. Les informations non personnellement identifiables, ainsi que les données compilées et rassemblées (par exemple, le nombre total d'utilisateurs, les secteurs d'utilisation, les avoirs accumulés, etc.), peuvent dans certains cas être partagées ou publiées à des fins légitimes telles que l'amélioration et la promotion des Services Kill the Bills. Le(s) Client(s) peu(ven)t à tout moment consulter et modifier ses(leurs) données personnelles ou annuler son(leur) inscription sur le Site. La désinscription entraîne la suppression de toutes les informations personnelles, à l'exception des informations requises pour satisfaire aux exigences de conservation des documents (voir également l'article 4 ci-dessous). Ces dispositions ainsi que les politiques décrites aux présentes n'impliquent aucun droit contractuel ni autre droit légal pour tout tiers autre que les Parties au Contrat.

Tarifs et facturation

Les tarifs de Kill the Bills sont facturés conformément aux modalités indiquées dans le Contrat. Les prix s'entendent hors TVA (et autres taxes indirectes). Les factures sont émises sur une base mensuelle pour chaque mois complet d'abonnement et sont payables mensuellement par carte de crédit, virement bancaire ou prélèvement automatique. Tous les abonnements à Kill the Bills sont souscrits pour une durée indéterminée et prennent effet à la date d'inscription du/des Client(s) sur le Site. Les Contrats payés sur une base mensuelle peuvent être résiliés moyennant un préavis d'1 (un) mois ; des révisions de prix peuvent être appliquées chaque mois. Les Contrats prépayés pour 12 (douze) mois peuvent être résiliés moyennant un préavis d'au moins 1 (un) mois avant la fin de la période prépayée ; des révisions de prix peuvent être appliquées à l'expiration de la période prépayée. Kill the Bills – Koalaboox Belgium SPRL peut, à son entière discrétion, ajouter ou supprimer des mois d'abonnement gratuits à des Comptes de Clients, sans être tenue à la moindre obligation d'égalité de traitement envers ses Clients à cet égard. Le Client renonce expressément à tout remboursement des montants prépayés. On considère au minimum un Utilisateur actif par Compte ; le(s) utilisateur(s) reço(i)ven)t une facture mensuelle jusqu'à la fin du Contrat. En cas de non paiement, même partiel, d'une facture, le montant de toute autre facture non encore échue sera exigible sans aucune formalité ni mise en demeure. Sans préjudice de ce qui

précède et sans préjudice de l'obligation de paiement du(des) Client(s), toute protestation doit être communiquée par lettre recommandée motivée dans un délai de 8 (huit) jours ouvrables à compter de la date de la facture. Passé ce délai, le(s) Client(s) sera(ont) censé(s) avoir accepté le montant facturé. Le Contrat peut être résilié ou suspendu sur-le-champ par Kill the Bills – Koalaboox Belgium SPRL moyennant notification si le Client omet de payer ses factures échues, en cas d'insolvabilité apparente ou si le Client ne respecte pas les conditions du Contrat.

Exclusion de garantie

L'application de gestion et traitement des notes de frais en ligne Kill the Bills n'est pas un logiciel de comptabilité et aucune garantie expresse ou implicite n'est fournie quant à son adéquation, sa valeur commerciale ou sa fiabilité pour les finalités spécifiques telles que la conformité fiscale, la gestion financière ou autre. Le(s) Client(s) doi(ven)t compter sur des produits professionnels et des conseils appropriés pour répondre à ces finalités. Kill the Bills – Koalaboox Belgium SPRL est tenue par un « devoir de diligence normal » en maintenant la disponibilité des Services Kill the Bills. En cas de défaillance d'un Service Kill the Bills, Kill the Bills – Koalaboox Belgium SPRL fera tous les efforts raisonnables pour remédier à cette défaillance, dans la mesure où elle en est responsable conformément au devoir de diligence normal susmentionné.

Généralités

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties ; il annule et remplace tous les accords oraux et/ou écrits précédents. Les Conditions générales du(des) Client(s) ne s'appliquent pas. Kill the Bills – Koalaboox Belgium SPRL se réserve le droit de transférer ou céder ses droits et obligations découlant de ses Contrats à des sociétés du groupe Kill the Bills – Koalaboox Belgium SPRL. Le cas échéant, l'invalidité d'une clause n'entraînera pas la nullité du Contrat, mais la/les clause(s) devra (devront) être remplacée(s) par une clause qui se rapproche le plus de son(leur) contenu ou de l'objectif des Parties. Seuls les tribunaux de Liège sont compétents. La loi belge s'applique.

Propriété intellectuelle

Le nom commercial Kill the Bills est la propriété exclusive de la SPRL Koalaboox Belgium. Il en va de même de toutes ses déclinaisons, ainsi que de

toute utilisation et logo liés à Kill the Bills.

Tous les éléments constitutifs du site et de l'application Kill the Bills, qu'ils soient ou non accessibles à l'utilisateur du logiciel, sont la propriété exclusive de Kill the Bills – Koalaboox Belgium SPRL. Cela concerne, notamment, les logiciels, bases de données, pages du site (texte, image, graphismes, icônes, sons, vidéos), outils de gestion, plateforme, ainsi que tout outil ou information mis à disposition du client.

Il est strictement interdit au client, à ses préposés ou toute autre personne à qui le client permet d'accéder à Kill the Bills, sauf autorisation expresse et préalable de Kill the Bills, de :

- Copier, reproduire, modifier, représenter, publier, adapter, transmettre, traduire, sous quelle que forme et par quel que moyen que ce soit, tout ou partie du logiciel Kill the Bills ainsi que tout ou partie des informations ou services prodigués par Kill the Bills;
- Utiliser le logiciel d'une autre manière ou à d'autres fins que celles décrites sur le site de Kill the Bills ou dans les présentes CGU;
- Céder à titre onéreux ou gratuit tout ou partie des droits et obligations qu'il détient du fait du présent contrat.

L'abonnement souscrit par le client confère à celui-ci le droit de licence d'utilisation du logiciel, pendant la durée de son abonnement, à l'exclusion de tout autre droit.

Kill the Bills est autorisée, sauf opposition expresse du client, à faire mention de ses clients, à des fins promotionnelles et de publicité, sur tous supports y compris sur son site internet, et à y reprendre les nom, logo et extraits des commentaires éventuels des clients.

Obligations et responsabilité de Kill the Bills

Kill the Bills contracte une obligation de moyens.

Kill the Bills s'engage à tout mettre en œuvre pour fournir à ses clients un service de qualité.

Malgré tous les soins apportés par Kill the Bills pour un service continu (24h/24, 7 jours/7), des interruptions de service seront possibles, sans responsabilité de Kill the Bills, en cas de panne ou défaillance de l'hébergeur, interventions de maintenance nécessaires ou utiles. Kill the Bills ne pourra jamais être responsable d'un quelconque préjudice causé au client ou à un tiers du chef de l'utilisation du logiciel ou d'un quelconque service proposé par Kill the Bills, quelle qu'en soit la cause, sauf en cas de faute lourde ou de dol dans le chef de

Kill the Bills.

L'alinéa qui précède s'applique notamment au service impression/expédition de Kill the Bills, consistant en l'impression des documents du client et leur expédition par voie postale, sous enveloppe timbrée par Kill the Bills.

L'expédition des documents par voie postale sera justifiée à suffisance par la déclaration de Kill the Bills, qui ne pourra, en outre, être tenue pour responsable des retards ou de l'absence de livraison ensuite d'une défaillance des services postaux.

Kill the Bills ne saurait être tenu responsable d'un vol d'informations, par voie physique (vol de documents) ou électronique (virus, spyware, hacker), et des conséquences qu'elles pourraient entraîner pour le client, dont il ferait l'objet malgré les précautions prises. Le Client reconnaît être conscient de ce risque potentiel latent et conserve le droit de ne pas communiquer à Kill the Bills d'informations qu'il jugerait trop vulnérables ou trop stratégiques.

Dans tous les cas où la responsabilité de Kill the Bills serait mise en cause et établie, seule sa faute lourde pourrait lui être reprochée. Dans ce cas, le total des indemnités à charge de Kill the Bills ne pourrait, de convention expresse, dépasser le montant facturé pour la période au cours de laquelle est survenu le dommage. En aucun cas Kill the Bills ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance du service fourni par Kill the Bills, tels que préjudice commercial, perte de commandes ou de bénéfiques, atteinte à l'image de marque, etc...

Toute réclamation du client à l'égard de Kill the Bills doit, à peine de déchéance, être formulée par Email dans les 48h du fait générateur, ce mail devant être confirmé par lettre recommandée à la poste, expédiée dans les 48h de l'Email précité.

Loi applicable

Le présent contrat est soumis au droit belge. Les contrats entre Kill the Bills et ses clients sont rédigés en langue française, laquelle fera seule foi des accords intervenus. Tout contrat ou CGU rédigés dans une autre langue ne sera considéré que comme traduction à des fins commerciales et d'information. En cas de divergence entre le texte français et le texte traduit, seul le texte français fera foi. A défaut d'accord amiable, de même que pour toute mesure conservatoire éventuelle, tout différend relevant de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège (Belgique).

